



## **Note de plaidoyer de la CMC :**

# **Deuxième Assemblée des États parties à la Convention sur les armes à sous-munitions (2<sup>e</sup> AEP)**

*Du 12 au 16 septembre 2011, à Beyrouth (Liban)*

[www.stopclustermunitions.org/2msp/advocacy](http://www.stopclustermunitions.org/2msp/advocacy)

## **Objectifs de la 2<sup>e</sup> AEP**

La deuxième Assemblée des États parties à la Convention contre les armes à sous-munitions (2<sup>e</sup> AEP) aura lieu à Beyrouth (Liban), du 12 au 16 septembre 2011. Il s'agira d'une excellente occasion de consolider des progrès réalisés depuis la 1<sup>e</sup> AEP de Vientiane (RDP lao) et d'évaluer ceux accomplis au niveau de la mise en œuvre du Plan d'action de Vientiane.

Cette assemblée permettra également de maintenir l'élan et l'engagement qui entourent la Convention en réunissant des membres des gouvernements d'États parties, de pays signataires et de pays non signataires, ainsi que des représentants d'institutions des Nations Unies, d'organisations internationales, de groupes de la société civile et des victimes d'armes à sous-munitions. Les États présenteront les progrès qu'ils ont accomplis au niveau de la mise en œuvre de leurs obligations et prendront des décisions importantes. Par ailleurs, des États qui n'ont pas encore adhéré à la Convention seront présents pour faire part de l'avancement de leurs démarches en vue d'une adhésion.

Le fait d'organiser cette conférence au Liban, un pays touché par le fléau des armes à sous-munitions, permettra de mettre en lumière les défis auxquels les pays contaminés doivent faire face et de démontrer que ce problème peut être résolu grâce à un effort collectif, à des ressources suffisantes et à un angle d'attaque approprié.

Pour que cette assemblée ait un véritable impact, la CMC espère :

- qu'un grand nombre de participants seront présents à la conférence, à savoir des représentants d'États parties et de pays signataires ou non signataires, des délégués gouvernementaux de haut niveau, tels que des ministres et/ou des hauts fonctionnaires d'État, et de nombreux membres de gouvernements de pays du Moyen Orient ;
- que les gouvernements feront des déclarations sur les mesures qu'ils ont prises pour mettre en œuvre la Convention, notamment en lien avec le Plan d'action de Vientiane, afin de démontrer que le traité est efficace et porte ses fruits ;
- que le partenariat avec la société civile et l'approche coopérative qui caractérise le processus d'Oslo continueront d'influer de manière positive sur la Convention.

## Ce que nous demandons au gouvernements de faire :

### 1. Inscrivez-vous et participez au plus haut niveau possible

Tous les États qui ont adhéré à la Convention doivent participer activement à la 2<sup>e</sup> AEP, au plus haut niveau et de la manière la plus pertinente possible, et démontrer que leur engagement de mettre en œuvre la Convention est continu, aussi bien au niveau des directives que dans la pratique. Les États qui n'ont pas encore adhéré à la Convention sont encouragés à participer à la conférence afin de montrer leur souhait de s'engager en faveur des objectifs de la Convention et de faire part de leur intention d'adhérer au traité.

- **Invitations**

Le 30 mars 2011, le Secrétaire général des Nations Unies a officiellement convoqué la 2<sup>e</sup> AEP en adressant une note verbale à tous les États par l'intermédiaire des missions des Nations Unies. Cette note est consultable en anglais, en espagnol et en français sur : <http://www.clusterconvention.org/msp/2msp/>

- **Invitation du ministre des Affaires étrangères du Liban**

En plus de la note verbale, le ministre des Affaires étrangères du Liban a envoyé des invitations à la conférence. Celles-ci ont été adressées aux ministres des affaires étrangères, ainsi qu'aux missions des Nations Unies à Genève et aux ambassades du Liban. Pour un aperçu de cette lettre, cliquez sur le lien suivant : <http://www.clusterconvention.org/msp/2msp/advocacy>

- **Inscription des membres de gouvernement**

Pour participer à la 2<sup>e</sup> AEP, tous les délégués gouvernementaux doivent s'inscrire en ligne sur : <http://www.clusterconvention.org/2msp>. Il est recommandé de s'inscrire avant le 28 août 2011. En outre, chaque État doit envoyer une note verbale au Bureau des affaires du désarmement des Nations Unies à l'adresse [ccm@unog.ch](mailto:ccm@unog.ch). Dans cette note, il convient de préciser le nom du chef de délégation et de dresser la liste de tous les membres de la délégation.

- **Parrainage de membres de gouvernement**

Un programme de parrainage organisé par le PNUD sera mis en place pour permettre aux États à faible revenu et aux pays touchés de participer à la 2<sup>e</sup> AEP. Il permettra de prendre en charge un participant par délégation. Les délégations sont encouragées à déposer leur demande le plus tôt possible et au plus tard le 5 septembre. Pour connaître les modalités du programme de parrainage, les États doivent prendre contact avec le PNUD en écrivant à [clustermunitions@undp.org](mailto:clustermunitions@undp.org).

### 2. Rejoignez-nous !

Les États qui n'ont pas encore adhéré à la Convention ou qui ne l'ont pas ratifiée sont encouragés à le faire avant la 2<sup>e</sup> AEP. Les messages ci-dessous sont adressés aux États en fonction de leur situation :

- **Les États non-signataires** devraient donner des informations sur les mesures prises pour adhérer à la Convention dans un futur proche et sur les démarches entreprises en attendant la signature, telles que la mise en place d'un moratoire national sur l'utilisation, la production et le transfert des armes à sous-munitions.
- **Les États signataires** devraient ratifier la Convention avant la 2<sup>e</sup> AEP ou donner des informations concernant l'avancement de leur démarche de ratification et la date à laquelle le processus devrait aboutir.
- **Les États parties et les États signataires** devraient donner des informations sur leurs actions passées, présentes et futures pour promouvoir la Convention auprès des États non-signataires, conformément à leurs obligations en vertu de l'article 21 et du Plan d'action de Vientiane.

### 3. Obtenez des résultats concrets

Tous les États parties, et autant de signataires que possible, doivent se présenter à la 2<sup>e</sup> AEP en étant prêts à présenter les **progrès** qu'ils ont accomplis, les **défis** qu'ils ont relevés et les **plans** qu'ils ont élaborés pour mettre en œuvre la Convention, à savoir notamment les engagements ci-dessous.

Dans le Plan d'action de Vientiane, adopté en 2010 (<http://www.clusterconvention.org/documents/action-plan>), les États parties s'étaient engagés à :

- mettre place un programme de **destruction des stocks** dans un délai d'un an<sup>\*</sup>, en prévoyant un calendrier et un budget, ainsi qu'à commencer la destruction le plus tôt possible ;
- accroître en 2011 leurs capacités en matière de **dépollution et d'éducation à la réduction des risques**. Repérer les zones contaminées par des sous-munitions dans un délai d'un an<sup>\*</sup>. Élaborer et commencer à mettre en œuvre un programme national de dépollution dans un délai d'un an<sup>\*</sup> ;
- accroître en 2011 leurs capacités en matière **d'assistance aux victimes**. Désigner un centre de coordination de l'assistance aux victimes dans un délai de six mois<sup>\*\*</sup>. Collecter toutes les informations nécessaires, mettre en place un mécanisme de coordination et réexaminer toutes les lois et directives pertinentes dans un délai d'un an<sup>\*</sup> ;
- déterminer les besoins en matière de **coopération et d'assistance** dans un délai d'un an<sup>\*</sup>. Pour les pays qui sont en mesure de le faire, aider rapidement les États parties qui ont demandé un soutien ;
- remettre leur **rapport initial de transparence** dans un délai de six mois<sup>\*\*</sup>, comme le prévoit la Convention ;
- adopter de toute urgence **des mesures de mise en œuvre nationales**, y compris des lois ;
- aborder toute allégation de **non-conformité** de manière ferme.

### 4. Adoptez les documents finaux et créez une structure de soutien solide pour la Convention

À l'issue de la 2<sup>e</sup> AEP, lors de laquelle un certain nombre de décisions seront prises, deux documents seront publiés :

- la *Déclaration de Beyrouth* : une déclaration politique qui réaffirmera l'engagement en faveur de la Convention ;
- le *Rapport de situation de Beyrouth* : un document qui fera le bilan des progrès réalisés en termes d'universalisation et de mise en œuvre de la Convention.

**Les États parties décideront ensemble :**

---

<sup>\*</sup> Dans un délai d'un an à compter de l'entrée en vigueur de la Convention dans chaque État.

<sup>\*\*</sup> Dans un délai de six mois à compter de l'entrée en vigueur de la Convention dans chaque État.

- des prochaines étapes de la mise en place d'une unité de soutien qui aidera les pays à adhérer à la Convention et à la mettre en œuvre ;
- de la mise en place de six groupes de travail, donc chacun sera chargé d'examiner un thème précis<sup>†</sup> sous la direction d'un coordonnateur, membre d'un État partie, et d'un « coordonnateur associé ». Un Comité de coordination des groupes de travail serait également créé ;
- de la date, du lieu et de l'identité du président désigné de la 3<sup>e</sup> AEP. La Norvège a proposé de présider et d'accueillir la 3<sup>e</sup> AEP à Oslo, probablement à la mi-septembre 2012 ;
- de la date et du lieu de la réunion intersessions 2012, qui pourrait se dérouler à Genève du 16 au 19 avril 2012.

Des projets de documents et des informations complémentaires sont disponibles sur :  
[https://www.clusterconvention.org/2msp/?page\\_id=184](https://www.clusterconvention.org/2msp/?page_id=184)

## **Agissez maintenant !**

- 1) **Prenez contact avec des représentants de votre gouvernement et demandez-leur de participer activement à la rencontre**
  - Encouragez votre gouvernement à envoyer des délégués de haut niveau à la 2<sup>e</sup> AEP. La *Note sur la 2<sup>e</sup> AEP pour les gouvernements* contient toutes les informations qui permettront aux gouvernements de s'inscrire à la conférence : dates, procédure d'inscription et programme de parrainage. Encouragez votre gouvernement à inclure dans sa délégation des spécialistes de l'assistance aux victimes et des victimes, conformément à ce que prévoit le Plan d'action de Vientiane.
  - Défendez activement l'importance de la 2<sup>e</sup> AEP et de la bonne préparation des délégués : ceux-ci doivent en effet préparer des déclarations sur les progrès accomplis en matière de mise en œuvre du traité, notamment par rapport au Plan d'action de Vientiane. Si votre pays fait partie des non-signataires, expliquez à votre gouvernement pourquoi il doit saisir l'occasion de la 2<sup>e</sup> AEP pour annoncer des mesures en vue d'adhérer à la Convention
  - Si votre pays a déjà adhéré à la Convention, appelez votre gouvernement à rendre compte des progrès réalisés en matière de mise en œuvre lors de la 2<sup>e</sup> AEP et à influencer les autres pays pour qu'ils adhèrent au traité.
- 2) **Prenez contact avec l'ambassade du Liban dans votre pays**
  - Demandez aux ambassades et aux représentants diplomatiques du Liban, ou à d'autres ambassades, de vous aider à sensibiliser les membres du gouvernement dans votre pays, y compris dans le pays hôte. Certains militants, en lien avec leur ambassade, organisent des manifestations dans des restaurants libanais afin de sensibiliser les représentants de leur État.
- 3) **Parlez des armes à sous-munitions, de la Convention et de la conférence de Beyrouth**
  - Contactez vos partenaires locaux et les médias pour qu'ils communiquent autour du problème des armes à sous-munitions, du traité et de la conférence. Faites le lien avec le cinquième anniversaire de l'utilisation d'armes à sous-munitions au Liban, pays hôte de la 2<sup>e</sup> AEP. Ainsi vous gagnerez un soutien plus large en faveur de la participation de votre gouvernement à la 2<sup>e</sup> AEP et vous démontrerez que des progrès sont nécessaires en termes d'universalisation et de mise en œuvre de la Convention. Publiez les messages de la CMC sur votre site Web et d'autres sites. La CMC mettra à votre disposition des outils pour vous aider à sensibiliser votre gouvernement, à savoir des

<sup>†</sup> Utilisation et étapes d'adoption de la Convention, universalisation, assistance aux victimes, destruction et conservation des stocks, dépollution et éducation à la réduction des risques, et coopération et assistance. Par ailleurs, des coordinateurs seraient désignés pour les deux thèmes suivants : élaboration de rapports et mesures nationales de mise en œuvre.

messages clés, des photoreportages, des vidéos à mettre en ligne, un communiqué vidéo et un modèle d'article à publier sur le Web.

#### 4) **Utilisez les médias sociaux**

- Utilisez Twitter, Facebook, Flickr et YouTube pour mieux faire entendre votre voix. Remplacez l'image de votre profil par le logo « *Join the Team* » pendant la période qui précède la 2<sup>e</sup> AEP et publiez régulièrement des commentaires, des « tweets » et du contenu pour que le message continue de passer. Suivez la CMC sur Twitter ([www.twitter.com/banclusterbombs](http://www.twitter.com/banclusterbombs)) et « re-tweetez » les messages. Cliquez sur « J'aime » la CMC sur notre mur Facebook (<http://www.facebook.com/pages/Cluster-Munition-Coalition/235782059788679>) et publiez des messages concernant vos actions.

#### 5) **Tenez-nous informés**

Informez-nous régulièrement de vos actions à l'adresse [amy@icblcmc.org](mailto:amy@icblcmc.org) et/ou [cmc\\_international@yahoo.com](mailto:cmc_international@yahoo.com). Si vous recevez la confirmation qu'un représentant de votre pays (ou d'un autre) participera à la conférence, tenez-nous au courant ! Enfin, n'oubliez pas de travailler en lien avec les autres groupes de votre région pour coordonner vos actions.

## Outils de campagne

- **Foire aux questions** sur la 2<sup>e</sup> AEP
- **Note sur la 2<sup>e</sup> AEP pour les gouvernements**
- **Document préparatoire de la CMC** sur la Convention
- **Photoreportages** : un nouveau photoreportage sera mis à votre disposition chaque semaine, notamment une histoire de victimes d'armes à sous-munitions au Liban en 2006, ce qui permettra de faire le lien avec le cinquième anniversaire. Ces supports pourront être utilisés comme outils de campagne médiatique ou en ligne.
- **Films courts** sur la 2<sup>e</sup> AEP et sur le problème des armes à sous-munitions au Liban : *Banning Cluster Bombs: the campaign and the treaty* et *The Road to Beirut and Beyond*, disponibles ici :
- [http://www.youtube.com/CMCInternational#p/u/4/9\\_oxUO9oyRg](http://www.youtube.com/CMCInternational#p/u/4/9_oxUO9oyRg)
- **Un article Web** pour marquer le lancement du compte à rebours (sur la 2<sup>e</sup> AEP et l'anniversaire de l'utilisation d'armes à sous-munitions au Liban/action commémorative). À publier sur votre site Web le 12 août.
- **Présentation PowerPoint de la CMC** sur les armes à sous-munitions et la 2<sup>e</sup> AEP.

Tous ces outils seront mis à disposition en ligne sur : <http://www.stopclustermunitions.org/2msp>

## Liens

- **Page Web de la CMC sur la 2<sup>e</sup> AEP**  
<http://www.stopclustermunitions.org/2msp>
- **Page plaidoyer de la CMC sur la 2<sup>e</sup> AEP : rejoignez-nous à Beyrouth !**  
<http://www.stopclustermunitions.org/2msp/advocacy>
- **Site Web officiel de la 2<sup>e</sup> AEP**  
<http://clusterconvention.org/2msp>